

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2022

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 16 février 2022 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu mardi 22 février 2022 à 19 heures dans la salle du conseil municipal ».

Ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la mise en place d'une réserve incendie au Planas
- Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la création d'un stade multisports
- Cession d'un terrain aux Bourres
- Occupation du domaine public
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, MM. Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN adjoints, Mmes Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Cathy RAMBAUD, Caroline SOUTEYRAND, MM. Benjamin LAFOND, Guy RAIMON, Patrick PELAGIO conseillers municipaux.

Absents : Kévin DELAYE, Sophie PENAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme Isabelle PEIGNEUX est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 novembre 2021

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM22022022-1- Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la création d'une réserve incendie au Planas près du camping.

M. le Maire informe le conseil d'une obligation, pour le camping du Moulin, de disposer d'une réserve incendie d'au moins 120 m³. Les lieux étant déjà dotés d'une borne incendie d'une capacité de 40 m³, il est envisagé la création d'une réserve d'eau de 80 m³ sur un terrain communal à proximité du camping, qui desservirait, en cas de besoin, à la fois le camping et les riverains du Planas. Après consultation du SDIS, la dépense s'élèverait à 35 000 Euros, subventionnable entre 20 et 60% maxi (avec un plafonnement de la subvention à 80 000 Euros).

Il propose de solliciter une subvention de 35000 euros

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière à 35 000 Euros ;
- SOLLICITE un financement au titre la DETR 2022 au taux le plus haut ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - * DETR : 60 % soit 21 000 Euros
 - * Autofinancement : 40 % soit 14 000 Euros
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

DCM22022022-2-Demande de subvention au titre de la DETR 2022 et de la NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE D'AIDE AUX COMMUNES 2022 pour la création d'un stade multisports

M. le Maire rappelle que la demande de financement LEADER qui avait été déposée en septembre 2021 auprès du GAL DIGNOIS et qui avait fait l'objet d'une décision favorable de la part du Comité de Programmation du GAL, a finalement été abandonnée au profit d'une demande de financement au titre de la DETR et de la Nouvelle Politique Régionale d'aide aux Communes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière à 54558 Euros HT ;
- SOLLICITE un financement au titre la DETR 2022 au taux de 50 % et de la Nouvelle politique régionale d'aide aux communes (anciennement le FRAT) 2022 au taux de 30%;
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - * DETR 2022 : 50 % soit 27279 Euros
 - * Nouvelle Politique Régionale d'aide aux Communes 2022 : 30 % soit 16367,40 Euros
 - * Autofinancement : 20% soit 10 911,60 Euros
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DCM22022022-3 Cession de terrains aux Bourres

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu une omission concernant l'ordre du jour à savoir la cession de deux parcelles de Mr et Mme CHEMITH envers la commune après cette information, les élus acceptent de délibérer à ce sujet.

Mr le Maire informe que le permis d'aménager qui a été déposé ne proposait pas d'accès au lotissement. Après concertation avec l'urbaniste, la solution retenue serait de créer un accès sur les parcelles D N° 1038 et N° 1042 appartenant à Mr et Mme CHEMITH

Mr le Maire informe que Mr CHEMITH et Mme CHEMITH consentent à céder les parcelles D n° 1038 et D n° 1042 dans la mesure où celles-ci deviendraient une voie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer l'acte de cession.

DCM22022022-4 Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Le Maire indique que dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, il n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les ventes suivantes :

- Cession d'une maison d'habitation de 220 m² sur un terrain de 2a20ca au prix de 50 000 €, sise au village
- Cession d'une maison d'habitation et deux terrains de 9a et de 4a48ca au prix de 50 000 € sise aux Bourres.

Mr Jean-Louis PIN informe l'assemblée que la réception des travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem aura lieu le 25 février 2022

L'entreprise SMBR se retrouve lésée, du fait de la découverte d'une fresque du moyen âge celle-ci a dû laisser l'échafaudage quelle loue à une entreprise pendant plusieurs mois supplémentaires. D'où un surcout pour l'entreprise qui souhaite que ce montant ne soit pas à sa charge et souhaite que la commune accepte l'avenant rédigé en ce sens.

Il informe qu'un courrier va être adressée à la directrice de la DRAC concernant la demande d'avenant au profit de l'entreprise SMBR.

Chemin de Vaunavès

Mr Benjamin LAFOND demande le suivi quant à la restauration du chemin des Granges, Mr FABRE informe qu'il s'est rendu sur place avec la commission des travaux, des devis vont être demandés.

Mr FABRE informe qu'un ingénieur du SDE est venu pour étudier la possibilité de mise en place d'un réseau chaleur sur divers bâtiments communaux à savoir : la mairie, l'école, le foyer et la salle multi activités.

QUESTION DIVERSES

Le Maire informe de la venue du sous-préfet en mairie où il a été évoqué plusieurs points : les différentes demandes au niveau de la DETR, la vitesse aux Bourres, le futur lotissement.

Le maire informe le conseil municipal qu'une demande de création de balcon surplombant le domaine public a été faite pour la parcelle E n ° 154.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, un arrêt municipal sera pris en ce sens.

Problème de téléphonie mobile :

De nombreuses interrogations concernant le dysfonctionnement depuis le 3 février 2022 à propos du réseau téléphonique mobile sont évoquées.

Mr le Maire informe que l'Association des Maires a effectué un recensement des différents appareils défectueux. Mr Bruno ACCAI le fait au niveau de l'agglomération.

Il est proposé de faire un article dans la presse et d'adresser un courrier à Madame La Préfète

Mr le Maire informe que suite à son entretien avec le colonel du SDISS, celui-ci confirme que la commune de THOARD est bien inscrite dans les prochaines rénovations. Le colonel contactera la mairie au moment opportun. Une demande de subvention sera faite dans le cadre de la DETR 2023.

Hors séance le Maire donne la parole au public :

Mr MARION (gérant du camping) intervient au nom du collectif des commerçants sur plusieurs points

Mr MARION informe de la satisfaction du déroulement du rallye Monte Carlo qui a eu lieu le 22 janvier 2022 et souhaite que le même fonctionnement soit reproduit pour les années suivantes si possible.

Il fait part à l'assemblée du questionnement de l'ensemble du collectif concernant le développement au niveau écologique touristique et commercial du village. Il propose une réflexion pour la création d'un panneau indiquant les lieux touristiques ainsi que les différents commerces, sous forme de carte.

Il fait également part du site internet ou les commerçants souhaiteraient une page un peu plus approfondie.

Il soulève également le problème de la circulation excessive sur le boulevard, l'aménagement et l'embellissement de celui-ci.

Suite à ces propos le Maire propose à la commission communication d'organiser une réunion et de faire appel à un prestataire concernant l'aménagement du Boulevard.

Mr André JULIEN émet une peur quant à l'incendie éventuel du terrain communal situé à côté de sa maison. Il est répondu que les agents techniques vont être sollicité pour faire le nécessaire afin de limiter le risque.

Mr BAUDRON demande l'autorisation pour l'organisation d'une course cycliste avec Gallardo le 18 septembre 2022.

Le Maire émet un avis favorable

Prochaine réunion du Conseil

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 5 avril 2022 à 19 heures. Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 20 heures 30 minutes.

Ordre du jour de la séance du 22 février 2022

DCM22022022-1- Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour la création d'une réserve incendie au Planas près du camping.

DCM22022022-2-Demande de subvention au titre de la DETR 2022 et de la NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE D'AIDE AUX COMMUNES 2022 pour la création d'un stade multisports

DCM22022022-3 Cession de terrains aux Bourres

DCM22022022-3 Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Signatures des membres présents à la réunion du 22 février 2022

Denis BAILLE		Patrick PELAGIO	
Nathalie BAILLE		Sophie PENAUD	Absente
Denis BAUDRON		Jean-Louis PIN	

Martine BERIO		Maryvonne POMMIER	
Kévin DELAYE	Absent	Guy RAIMON	
Jean-Claude FABRE		Cathy RAMBAUD	
Benjamin LAFOND		Caroline SOUTEYRAND	
Isabelle PEIGNEUX			